

Commission de Gestion : L. Gattlen (LG), V. Cuendet (VC), Y. Grosclaude (YG), Ph. Heller (PH), A. Miéville (AM), F. Martin (FM), C. Débieux (CD)

**Rapport de la commission de gestion concernant le Préavis n° 26/2018
« Rapport de gestion de la Municipalité de Froideville
au Conseil Communal Activités 2017 »**

1. Introduction

Conformément à l'article 97 du Règlement du Conseil communal, la commission de gestion a procédé à l'examen de la gestion de l'année 2017 de notre commune et approfondi plusieurs dossiers. Ce rapport résume les différents volets de cet examen.

Du 01.01.2017 au 31.12.2017

Président : M. Laurent Gattlen

Membres : M. Philippe Heller, M. André Miéville, M. Vincent Cuendet, M. Yves Grosclaude

Membres suppléants : Mme Floriane Martin, M. Claude Débieux

La commission de gestion s'est réunie à 13 reprises durant l'année 2017.

2. Réseaux EP / EC / EU

Comme mentionné dans le rapport de gestion de l'année dernière, l'interconnexion des réseaux d'eau potable de la Ville de Lausanne et de Froideville existe déjà. A ce jour, Froideville achète en été de l'eau à Lausanne mais n'a pas la possibilité d'en vendre durant d'autres saisons. Si l'intérêt semble évident tant pour Froideville que pour Lausanne, il conviendrait dans un premier temps de quantifier les trop-pleins des sources de la commune (mesures des débits) et, en fonction des mesures, dans un second temps de prendre contact avec le service des Eaux de Lausanne pour entamer la négociation.

L'entretien du réseau communal EC/EU n'appelle pas de commentaire particulier. Il convient de relever toutefois pour l'AET, l'existence d'une étude de régionalisation sur Echallens ainsi qu'une étude de maintien de la STEP de l'AET. La décision relative à cette infrastructure relève cependant formellement du comité de l'AET.

3. EFAJE

La Cogest s'est inquiétée du montant toujours grandissant payé pour l'EFAJE. Celui-ci augmente avec le nombre d'enfants, mais également pour des raisons de prestations et de normes en évolution. La structure est complexe, mais fonctionnelle. La Cogest s'est interrogée sur l'opportunité d'étudier une prestation autonome (en « sortant » de l'EFAJE) et a conclu qu'une structure autonome, comme celle d'Epalinges nécessitait beaucoup de ressources et qu'elle n'était pas possible à l'échelle de notre commune. Toutefois, un éventuel projet mené avec les communes voisines pourrait faire sens.

4. Eclairage public / lampes LED

La Commission de gestion suit cette rubrique, qui devrait confirmer la baisse de consommation d'électricité, suite au changement d'une partie de l'éclairage public pour des lampes LED. Une comparaison précise de consommation n'est pas possible, du fait que l'ancien système facturait sur la

base d'un forfait, alors que le nouveau système se base sur des compteurs de kWh par quartier. De plus, les comptes 2017 (rubrique 431.312) font apparaître une bonne surprise, passant de CHF 25'390.85 en 2016 à CHF 8'038.10 en 2017, soit une baisse de 70%. Cette économie n'est pas uniquement liée à une baisse de la consommation, mais provient également de nombreuses notes de crédit de la Romande Energie en lien avec des acomptes trop élevés. Nous attendrons les décomptes de consommation stabilisés d'une prochaine année pour vérifier cette évolution. A noter que la différence de luminosité entre 22H00-24H00 (70%) et 24H00-05H00 (30%) n'est pas significative, pour l'œil humain, alors que la baisse de consommation électrique est concrète. Il serait donc intéressant de baisser à 30%, pendant toute la période 22H00-06H00, pour les luminaires qui permettent cette programmation.

5. Informatique et télécommunications

L'exercice 2017 se solde par des dépenses informatiques (hors attribution à réserves) inférieures d'environ 20% par rapport au budget, ce qui réjouit la commission de gestion. La commission de gestion a pris connaissance du contrat d'hébergement des services informatiques de la commune (coûts 2017 : CHF 13'078.80). La Cogest s'interroge sur le mode de calcul du prix du service qui est basé sur un nombre d'habitants (CHF 5.-/habitant) et non pas sur une prestation délivrée. Les notions de volumétrie et de limitation de l'espace de données alloué sont par ailleurs absentes du contrat. Le contrat d'hébergement actuel date de 2011 et est renouvelé tacitement d'année en année, les prix et conditions de paiement pouvant être renégociés annuellement. Depuis la signature initiale du contrat la société délivrant la prestation a été rachetée. A la vue de ce qui précède, la Cogest se demande s'il ne serait pas opportun de définir une stratégie informatique globale pour s'assurer de coûts en adéquation avec les services proposés.

Le cas échéant la création d'une commission municipale serait, sans doute, une solution adaptée pour revoir et rediscuter les contrats avec les différents prestataires de service. Une relecture sommaire des comptes concernant les frais de télécommunications semble montrer un constat similaire.

6. Ludothèque

D'abord installée dans le pavillon du Bas de la Fin, la ludothèque a déménagé plusieurs fois pour intégrer la bibliothèque du collège du Chêne avant de rejoindre ses locaux actuels dans les nouveaux bâtiments construits sur la parcelle Delisle. Basée sur le principe du bénévolat, cette institution fonctionne grâce à une équipe dévouée. Toutefois, la location de ces locaux coûte environ CHF 28'300.-/an (pour un budget annuel total d'environ CHF 30'000.-/an), alors que la commune dispose de nombreux locaux vides ou en passe de le devenir. Malgré les frais d'installation des nouveaux locaux qui se sont montés à 63'025.-, la Cogest estime qu'il serait judicieux d'évaluer les possibilités de profiter des libérations futures de locaux communaux (p. ex. voirie dans le collège de la Fontaine). Une économie importante pourrait être réalisée en s'affranchissant des frais de location, que la commune pourrait investir dans d'autres projets.

7. Vin de la Commune

La Commune est propriétaire d'une parcelle de vigne sur la commune de Grandvaux. L'accord avec le vigneron qui gère notre vigne prévoit un prix spécial par bouteille. La Commune de Froideville peut acheter autant de bouteilles que nécessaire et les revendre. Le vin communal est proposé aux réceptions officielles et disponible à la commune. Il sert à la promotion de notre Commune, mais nous n'avons pas de quota à atteindre.

8. Boîte à livres

Suite à une demande du Conseil communal pour l'installation d'une boîte à livres, la Municipalité a refusé un tel dispositif, craignant le développement d'autres types d'échanges à la déchèterie. La Cogest pense que ces échanges devraient au contraire être favorisés et que cette décision ne va pas dans le sens des objectifs de législature 2016-2021 qui mentionnent que « la Municipalité n'ignorera pas toutes les tâches qui lui sont dévolues par la loi pour favoriser le bien-être de sa population ».

La Municipalité a précisé à la Cogest que la bibliothèque offrait déjà un espace d'échange de livres. Néanmoins, ce dispositif est à l'intérieur et n'est accessible qu'aux utilisateurs de la bibliothèque, alors que la localisation à la déchèterie aurait permis une plus grande visibilité.

La Cogest suggère à la Municipalité de reprendre ce dossier et de trouver une solution plus adaptée, en faveur de la population.

9. Conclusion

La commission de gestion remercie la Municipalité, ainsi que tous les employés communaux pour l'excellente qualité du travail fourni et le sérieux de leur engagement pendant cette année 2017. Après avoir analysé les rapports de la Municipalité (gestion et comptes 2017), suite aux corrections réalisées et en fonction des explications ou réponses reçues, la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- D'approuver le Préavis n° 26/2018 : Rapport de gestion de la Municipalité de Froideville au Conseil Communal Activités 2017
- De ratifier l'utilisation des compétences déléguées
- Et de donner décharge à la Municipalité pour la gestion des affaires communales durant l'exercice 2017

Pour la commission de gestion,

Laurent GATTLEN, président



Vincent Cuendet, membre



Yves Grosclaude, membre



Philippe Heller, membre



André Miéville, membre

Floriane Martin, suppléante



Claude Débieux, suppléant



Remis par courrier électronique au Président du Conseil communal et au Greffe municipal le 6 juin 2018.